

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 161.119.471 dinars, un actif net de 160.762.097 dinars et un bénéfice de la période de 2.363.128 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 29 Juillet 2024

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 30 Juin 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	104 080 402	83 425 880	97 769 880
Obligations et valeurs assimilées		104 080 402	83 425 880	97 769 880
Placements monétaires et disponibilités		57 038 861	40 437 073	34 514 741
Placements monétaires	5	56 153 769	26 855 270	31 885 611
Disponibilités		885 092	13 581 803	2 629 130
Autres actifs	6	208	35	243
TOTAL ACTIF		161 119 471	123 862 988	132 284 864
<hr/>				
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	338 254	390 151	163 301
Autres créateurs divers	8	19 120	25 172	39 481
TOTAL PASSIF		357 374	415 323	202 782
<hr/>				
ACTIF NET				
Capital	9	155 827 017	119 919 357	124 408 190
Sommes capitalisables				
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		4 935 080	3 528 308	7 673 891
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-	-
ACTIF NET		160 762 097	123 447 665	132 082 082
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		161 119 471	123 862 988	132 284 864
<hr/>				

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	du 01/04/2024	du 01/01/2024	du 01/04/2023	du 01/01/2023	Année
		au 30/06/2024	au 30/06/2024	au 30/06/2023	au 30/06/2023	2023
Revenus du portefeuille-titres	10	1 844 470	3 539 796	1 400 455	2 750 006	5 946 025
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 787 525	3 482 851	1 400 455	2 750 006	5 946 025
Revenus des titres des Organismes de Placement						
Collectif		56 945	56 945	-	-	-
Revenus des placements monétaires	11	434 894	834 551	153 589	341 768	1 043 990
Revenus des prises en pension	12	503 866	980 506	447 122	734 683	2 195 705
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 783 230	5 354 852	2 001 166	3 826 456	9 185 720
Charges de gestion des placements	13	(338 255)	(659 709)	(259 727)	(500 340)	(1 174 592)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 444 975	4 695 143	1 741 439	3 326 116	8 011 128
Autres charges	14	(50 490)	(99 113)	(38 011)	(73 799)	(167 222)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 394 485	4 596 030	1 703 428	3 252 317	7 843 905
Régularisation du résultat d'exploitation		439 470	339 050	264 658	275 990	(170 014)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 833 954	4 935 080	1 968 086	3 528 308	7 673 891
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(439 470)	(339 050)	(264 658)	(275 990)	170 014
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(44 133)	(44 102)	800	17 020	56 485
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 776	33 304	20 070	37 559	71 534
Frais de négociation de titres		-	-	-	(120)	(182)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 363 128	4 585 233	1 724 297	3 306 776	7 971 742

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	du 01/04/2024	du 01/01/2024	du 01/04/2023	du 01/01/2023	Année
	au 30/06/2024	au 30/06/2024	au 30/06/2023	au 30/06/2023	2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 363 128	4 585 233	1 724 297	3 306 776	7 971 742
Résultat d'exploitation	2 394 485	4 596 030	1 703 428	3 252 317	7 843 905
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 776	33 304	20 070	37 559	71 534
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(44 133)	(44 102)	800	17 020	56 485
Frais de négociation de titres	-	-	-	(120)	(182)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	20 237 093	24 094 783	11 708 810	13 778 194	17 747 645
Souscriptions					
- Capital	41 220 439	66 552 043	22 175 431	37 949 832	102 132 335
- Régularisation des sommes non distribuables	4 099 748	4 100 550	2 093 007	2 095 803	5 664 468
- Régularisation des sommes distribuables	(540 741)	1 137 458	(345 366)	622 616	3 192 049
Rachats					
- Capital	(22 570 501)	(44 173 102)	(11 332 144)	(25 156 015)	(85 147 084)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 722 045)	(2 723 757)	(1 384 917)	(1 387 416)	(4 732 060)
- Régularisation des sommes distribuables	750 194	(798 408)	502 799	(346 626)	(3 362 063)
VARIATION DE L'ACTIF NET	22 600 221	28 680 016	13 433 107	17 084 971	25 719 388
ACTIF NET					
En début de période	138 161 876	132 082 082	110 014 558	106 362 694	106 362 694
En fin de période	160 762 097	160 762 097	123 447 665	123 447 665	132 082 082
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 015 406	985 856	860 038	843 715	843 715
En fin de période	1 163 195	1 163 195	950 780	950 780	985 856
VALEUR LIQUIDATIVE	138,207	138,207	129,838	129,838	133,977
TAUX DE RENDEMENT	1,57%	3,16%	1,50%	2,99%	6,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 Juin 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une société d'investissement obligataire à capital variable de type capitalisation, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 26 Octobre 1998 à l'initiative de la société « UBCI » et a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances, en date du 03 novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la Société « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé la société « UBCI Bourse » depuis le 15 mars 2024, le dépositaire étant l'**« UBCI »**.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2024 à 104.080.402 dinars, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% actif net
Obligations et valeurs assimilées			99 437 952	104 080 402	64,74%
Obligations des sociétés			28 324 000	29 367 104	18,27%
TN0003400660	A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	10 000	400 000	411 261	0,26%
TNDE9EH7SA12	A.BANK SUB 2023-2 T10.05%	30 000	3 000 000	3 160 800	1,97%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	800 000	845 115	0,53%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	25 000	2 000 000	2 058 754	1,28%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	40 000	4 000 000	4 242 299	2,64%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	5 000	400 000	424 743	0,26%
TNCTFVWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	5 000	400 000	426 562	0,27%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	30 000	3 000 000	3 178 918	1,98%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASE 2024-1 10.6%	30 000	3 000 000	3 070 396	1,91%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	9 700	388 000	406 864	0,25%
TN9MG9SI38K0	BIAT SUB 2022-1 T+2.95%	20 000	2 000 000	2 013 422	1,25%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	5 000	200 000	210 704	0,13%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	20 000	1 600 000	1 636 191	1,02%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A 10.7%	30 000	3 000 000	3 046 435	1,89%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	5 900	236 000	239 863	0,15%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 10.6 %	15 000	1 500 000	1 515 682	0,94%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	30 000	2 400 000	2 479 095	1,54%
Emprunt national			47 975 000	50 330 224	31,31%
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	20 000	2 000 000	2 100 499	1,31%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	20 000	2 000 000	2 094 264	1,30%
TNVE955M6R90	E.NAT 2023 T3 CB TF 9.8%	50 000	5 000 000	5 312 526	3,30%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	70 500	7 050 000	7 197 644	4,48%
TNQHMI7RIBR5	EMP NAT 2022 T1 CC TV T+2.65 %	10 000	1 000 000	1 024 475	0,64%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000	3 008 206	1,87%
TN11TIB0EPV4	EMP NAT 2022 T2 CC TV T+2.4%	30 000	3 000 000	3 008 877	1,87%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	52 250	5 225 000	5 591 833	3,48%

TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	15 700	15 700 000	16 814 778	10,46%
TN3QL5M1QLW6	EMP NAT T3 2021 CAT C 8.9%	4 000	4 000 000	4 177 122	2,60%
BTA			23 138 952	24 383 074	15,17%
TN0008000622	BTA 03-2026	2 000	1 830 400	2 000 416	1,24%
TN0008000606	BTA-04-2028	9 000	8 678 800	8 997 915	5,60%
TN0008000580	BTA-10-2026	13 000	12 629 752	13 384 744	8,33%
TOTAL			99 437 952	104 080 402	64,74%
<i>Pourcentage par rapport à l'Actif</i>					64,60%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2024 à 56.153.769 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% Actif net
	Certificats de dépôt	40 329 987	41 084 757	25,56%
TNDFJOPYCEQ9	Certificat de dépôt AMEN BANK au 08/07/2024 à 9,4% 10 jours	2 993 703	2 995 589	1,86%
TNIHGIRSS1P3	Certificat de dépôt AIL au 22/07/2024 à 10,5% 270 jours	4 237 196	4 478 084	2,79%
TN0M2FFW5CM8	Certificat de dépôt BNA au 10/07/2024 à 9,75% 170 jours	7 718 579	7 984 454	4,97%
TNYNWNS5VFYQ4	Certificat de dépôt BNA au 28/08/2024 à 9,22% 70 jours	4 929 552	4 941 452	3,07%
TN9NPOX5XGL1	Certificat de dépôt BTE au 31/07/2024 à 9,17% 40 jours	3 967 724	3 975 732	2,47%
TNXEVAECNPV7	Certificat de dépôt BTK au 03/12/2024 à 10,4% 270 jours	5 652 690	5 794 278	3,60%
TNJFQWHSEI23	Certificat de dépôt BTK au 31/07/2024 à 10,5% 260 jours	1 415 414	1 489 591	0,93%
TNJBOHBX3XG8	Certificat de dépôt BTL au 06/08/2024 à 9,97% 40 jours	1 982 470	1 984 205	1,23%
TNTK184BFDD6	Certificat de dépôt QNB au 14/08/2024 à 9,47% 50 jours	4 948 072	4 954 232	3,08%
TNLS7MUV91J3	Certificat de dépôt QNB au 26/07/2024 à 9,32% 30 jours	2 484 586	2 487 139	1,55%
	Créances sur opérations de pensions livrées	15 002 670	15 069 012	9,37%
	Pension livrée BIAT au 01/07/2024 à 8,97% pour 21 jours	2 000 739	2 011 208	1,25%
	Pension livrée BIAT au 02/07/2024 à 8,97% pour 20 jours	2 500 782	2 512 618	1,56%
	Pension livrée BIAT au 03/07/2024 à 8,97% pour 21 jours	3 000 354	3 014 551	1,88%
	Pension livrée BIAT au 05/07/2024 à 8,97% pour 22 jours	2 500 837	2 512 042	1,56%
	Pension livrée BIAT au 08/07/2024 à 8,97% pour 24 jours	2 500 589	2 511 163	1,56%
	Pension livrée BNA au 18/07/2024 à 8,97% pour 30 jours	2 499 369	2 507 431	1,56%
	TOTAL	55 332 657	56 153 769	34,93%
	<i>Pourcentage par rapport au total des actifs</i>			34,85%

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS

Cette rubrique s'élève au 30 Juin 2024 à 208 dinars contre 35 dinars au 30 Juin 2023 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
RS sur achats Obligations	208	35	243
Total	208	35	243

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 30 Juin 2024 à 338.254 dinars contre 390.151 dinars au 30 Juin 2023 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	150 335	115 434	-
Dépositaire	37 584	55 593	36 450
Distributeurs	150 336	219 124	126 851
Total	338 254	390 151	163 301

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 30 Juin 2024 à 19.120 dinars contre 25.172 dinars au 30 Juin 2023 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Etat, retenue à la source	-	10 028	16 475
Redevance CMF	13 264	9 949	11 848
Charges à payer	5 856	5 195	11 158
Total	19 120	25 172	39 481

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2023

Montant	124 408 190
Nombre de titres	985 856
Nombre d'actionnaires	713

Souscriptions réalisées

Montant	66 552 043
Nombre de titres émis	527 383
Nombre d'actionnaires nouveaux	210

Rachats effectués

Montant	(44 173 102)
Nombre de titres rachetés	(350 044)
Nombre d'actionnaires sortants	(63)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables	(3 611)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	(44 102)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	33 304
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A)
Régularisation du résultat antérieur, incorporé au capital	7 673 891
	1 380 405

Capital au 30-06-2024

Montant	155 827 017
Nombre de titres	1 163 195
Nombre d'actionnaires	860

(A) SUIVANT DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2024.

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1.844.470 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024, contre 1.400.455 dinars pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	591 974	1 090 128	890 695	1 158 246	2 013 986
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	1 195 551	2 392 722	509 760	1 591 760	3 932 039
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>					
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>					
- Dividendes	56 945	56 945	-	-	-
Total	1 844 470	3 539 796	1 400 455	2 750 006	5 946 025

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024 à 434.894 dinars, contre 153.589 dinars pour la même période de l'exercice 2023, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
Intérêts des dépôts	14 378	29 852	34 695	100 735	155 945
Intérêts des certificats de dépôt	420 516	804 699	118 893	241 032	888 046
Total	434 894	834 551	153 589	341 768	1 043 990

NOTE 12 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
Intérêts au titre des opérations de mise en pensions livrées	503 866	980 506	447 122	734 683	2 195 705
Total	503 866	980 506	447 122	734 683	2 195 705

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024 à 338.255 dinars, contre 259.727 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
Rémunération du gestionnaire	150 336	293 204	115 434	222 373	522 041
Rémunération du dépositaire	37 584	73 301	28 859	55 593	130 510
Rémunération des distributeurs	150 336	293 204	115 434	222 373	522 041
Total	338 255	659 709	259 727	500 340	1 174 592

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024 à 50.490 dinars, contre 38.011 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
Redevance CMF	37 584	73 301	28 859	55 593	130 510
Taxes	7 068	14 136	3 470	6 903	13 920
Frais bancaires	30	60	44	87	175
Frais de publications	1 546	3 092	1 365	2 715	5 476
Honoraires CAC	1 776	3 551	1 781	3 542	7 142
Jetons de Présence	2 486	4 973	2 493	4 959	10 000
Total	50 490	99 113	38 011	73 799	167 222

NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI Bourse ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UNION CAPITAL et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.